

RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE

NOM : PRENOM :
 Sexe : M F Né(e) le : Lieu de naissance :
 Adresse principale de l'élève :
 Adresse 2 (si garde partagée) :
 Tél. Mobile élève : Courriel élève :

RESPONSABLES LEGAUX POUR LES ELEVES MINEURS

Responsable 1 : (Payeur)

Nom de jeune fille : Qualité (père, mère tuteur-trice, autre...)
 Nom marital (d'usage) : Prénom :
 Adresse complète (*si différente de l'élève*) :

 Tél. fixe : Mobile : Courriel :

Responsable 2 : (Obligatoire si concerné)

Nom de jeune fille : Qualité (père, mère, tuteur-trice, autre...)
 Nom marital (d'usage) : Prénom :
 Situation familiale : Marié Célibataire Divorcé Union libre Pacsé Autre :
 Adresse complète (*si différente de l'élève*) :

 Tél. Fixe : Mobile : Courriel :

1^{ère} inscription :

Réinscription :

Cours d'instrument demandé :

Pratique collective :

Formation Musicale : oui non (à partir de 7 ans) ou Éveil Musical : oui non (à partir de 4 ans)

Arts Plastiques : oui non (à partir de 6 ans)

Le destinataire des factures sera la personne désignée en : Responsable 1 ou élève

➤ Je souhaite régler la cotisation : mensuel trimestriel (novembre, février et mai) annuel

➤ Je souhaite utiliser la carte Top Dép'Art :

N° carte :

Date de naissance du bénéficiaire :

Montant pour l'année à prélever sur la carte :

(Montant prélevé en une fois)

En cas d'indisponibilité sur la carte, la collectivité émettra un titre du montant total de la cotisation.

Autorisation de droit à l'image d'autrui

Comme l'impose la loi sur la diffusion audiovisuelle, un accord parental est obligatoire pour nous permettre d'afficher ou de diffuser par voie de presse, des photos où l'on aperçoit un enfant mineur ainsi que dans la lettre d'informations de l'EMMAP.

(Pas de réseaux sociaux, ni internet...)

Je soussigné, M., Mme

Autorise n'autorise pas à me faire photographier ou à faire photographier mon/mes enfant(s) dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale de Musique et des Arts Plastiques.

Signature :

DECLARE :

- ✓ Avoir pris connaissance du montant de la cotisation annuelle des prestations choisies.
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique. (*Affiché dans le Hall de l'école de musique, consultable sur le site de la mairie de Die ou envoyé sur simple demande*)

PRENDS NOTE QUE :

- ✓ En l'absence de justificatif de domicile de moins de 3 mois, le tarif « *extérieurs à Die* » sera appliqué.
Seule l'adresse fournie à l'inscription sera prise en compte pour le calcul du tarif.
- ✓ Les inscriptions sont **prises pour l'année scolaire** entière, soit de septembre à juin.
- ✓ La cotisation de l'année reste due, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours, sauf motif impérieux.
- ✓ La cotisation étant annuelle, le quotient familial pris en compte dans le calcul de la cotisation des élèves sera celui correspondant à la date de clôture des inscriptions (fin septembre) et ne pourra faire l'objet d'aucun avenant durant l'année scolaire.
- ✓ La cotisation liée à la présente inscription est à régler **UNIQUEMENT après réception par voie postale du titre de recette correspondant** au Trésor Public de Crest (*Chèque, espèces ou carte bancaire*) ou en ligne (*carte bancaire – Voir modalités sur le titre reçu*).

Aucun règlement ne pourra être déposé à l'école de musique.

- ✓ **L'élève sera réputé inscrit à réception du dossier complet.**
- ✓ Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le maire de Die pour l'inscription à l'Ecole Municipale de Musique et d'Arts Plastiques. Elles sont conservées pendant 10 ans et destinées au Maire de Die.
Conformément à la loi « *RGPD* », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : ecoledemusique@mairie-die.fr

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription 2025-2026 recto-verso, complétée et signée
- Pour les élèves de Die, justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation de scolarité du lycée de Die pour les pensionnaires (*internes*)
- Attestation de Responsabilité Civile pour l'année en cours (*Remise début septembre dernier délai*)
- Formulaire de parcours et tarif annuel 2025/2026
- Attestation du Quotient Familial (*CAF ou MSA*) de moins de 3 mois, pour les élèves de Die *uniquement*.
- Un justificatif de scolarité pour les adultes étudiants

Bon pour engagement, à le 2025

Signature du responsable légal :